

# Basse-Zorn

[www.cc-basse-zorn.fr](http://www.cc-basse-zorn.fr)

Bulletin d'information | Numéro 45 | Juin 2021



Développement économique :  
**des projets pour valoriser le territoire**



*Un espace de vie*

**Basse-Zorn**  
Communauté de communes

Retrouvez-nous sur Facebook :  
[www.facebook.com/ccbassezorn](https://www.facebook.com/ccbassezorn)





## La Maison des Services

Horaires d'ouverture  
de la Maison des Services :

Du lundi au vendredi  
de 8h à 12h et de 14h à 17h

Président et Vice-Présidents :  
accueil sur rendez-vous.

## SOMMAIRE

- p. 2 Édito
- p. 3 Présentation
- p. 4-5 Budget
- p. 6 à 8 Vie communautaire
- p. 9 à 11 Économie
- p. 12-13 Mobilités
- p. 13 Sécurité routière
- p. 14-16 Environnement
- p. 16 Aide à la personne
- p. 17 Travaux
- p. 18 Jeunesse
- p. 19 Culture & Tourisme



Bulletin d'information  
de la Communauté  
de communes  
de la Basse-Zorn

**Basse-Zorn**  
Communauté de communes

34, rue de la Wantzenau 67720 HOERDT  
03 90 64 25 50  
www.cc-basse-zorn.fr  
info@cc-basse-zorn.fr

Directeur de la publication : Denis Riedinger  
Comité de rédaction : Commission Communication  
Crédits Photos : Communauté de communes de la  
Basse-Zorn - AJBZ - Madeos - CMA - Brownfields -  
ADEME - VMA Grand Est - SMITOM - FDSEA - CeA  
- FAIRE - Maison de la Nature de Munchhausen

Réalisation, impression : Pointillés 03 88 81 10 47  
Imprimé sur papier recyclé  
ISSN 1638-4180 - Dépôt légal : juin 2021

Chers habitants et entrepreneurs de la Basse-Zorn, j'espère vous trouver en bonne santé, alors que la crise sanitaire a conduit à entraver nos rythmes de vie et à contraindre l'avancement de certains de vos projets, depuis mars 2020.

En dépit de ces contraintes, les projets de la Basse-Zorn ont remarquablement progressé et la transition entre l'équipe d'élus du précédent mandat et la nouvelle équipe installée en juin 2020 a été remarquable.

Différents dossiers structurants ont progressé de façon significative ces six derniers mois, touchant au développement économique, aux mobilités et à l'optimisation.

Sur le plan du développement économique, **le projet de création d'une nouvelle zone d'activités de 45 hectares** appelée à être créée à cheval sur les bans de Hoerd et de Vendenheim, en intégrant la reconversion de la friche de l'EPSAN, a sensiblement progressé et le temps de la concrétisation approche. L'opération se veut exemplaire sur le plan des futures activités accueillies, de l'insertion, de la préservation du cadre paysager et du patrimoine bâti du site historique. La double page centrale revient sur la genèse et les ambitions du projet.

**L'aboutissement de l'étude de mobilité** en vue de la mise en œuvre d'un plan global de déplacement permettra de déployer des solutions de mobilités adaptées aux différents publics, en irriguant notre territoire, tout en le liaisonnant de façon cohérente et efficace avec les territoires limitrophes.

**En matière de déchets ménagers, nous sommes à la croisée des chemins**, avec la future déchèterie unique qui sera implantée à Kurtzenhouse, l'élaboration d'un nouveau plan de prévention et la démarche d'optimisation du service des déchets, qui va intégrer un tri à la source des biodéchets d'ici 2023.

Au niveau des données chiffrées, nos finances, saines, restent par ailleurs un atout important pour la concrétisation de nos actions, en lien avec la mise en œuvre à venir de notre projet de territoire Basse-Zorn 2030.

Enfin, parce que la qualité de vie passe aussi par le contact avec la nature et la culture, nous vous invitons à prendre part aux balades-nature dont le programme du second semestre est riche et diversifié et aussi à parcourir à pied, à vélo ou à VTT nos si beaux circuits-découverte, sans oublier les terrasses des restaurants et cafés, afin de retrouver une convivialité un peu mise à mal.

Comme vous le constaterez à la lecture de ce numéro, nous continuons de faire progresser de multiples projets, actions et partenariats mobilisant élus et services communautaires, en vue de tirer pleinement parti de la vitalité et du potentiel exceptionnels de notre territoire.

**A toutes et à tous je souhaite une lecture instructive et un excellent été, enfin libéré des contraintes qui ont pesées sur nous depuis trop longtemps.**

Denis Riedinger





## Damien HENRION

*Maire de Weitbruch et 3<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des travaux de voiries et réseaux des territoires nord (Bietlenheim, Gries, Kurtzenhouse et Weitbruch) ainsi que des bâtiments intercommunaux.*

### À Weitbruch

**D**amien Henrion a été élu pour la première fois à la Commune de Weitbruch en tant que conseiller municipal en 2001, puis comme adjoint aux travaux de 2008 à 2020. Pendant cette période, il a eu l'honneur de faire partie des équipes municipales qui ont œuvré dans l'intérêt de la collectivité et de s'engager pleinement dans des missions passionnantes. Ces dernières années, il a ainsi pu apporter son expérience professionnelle aux projets communaux, tels que le réaménagement et la construction de l'école élémentaire en 2014, ou encore la réalisation de la nouvelle Maison de l'enfance qui a vu le jour en 2020.



*Denis Riedinger, Président et Damien Henrion, 3<sup>ème</sup> Vice-Président*

Quand Fernand Helmer, son prédécesseur, a pris la décision de ne pas se représenter en 2020, s'est alors posée la question de la relève et de la continuité des engagements du Conseil municipal en place. Après concertation, c'est avec une volonté bienveillante de s'investir pour l'intérêt public de sa commune que Damien Henrion s'est présenté comme tête de liste et a été élu confortablement lors des élections municipales de 2020. L'équipe en place a, depuis, pu consacrer pleinement au programme en cours, à savoir les nouvelles installations footballistiques et certains projets associatifs (considérant que les structures destinées à la petite enfance et à l'enseignement étaient déjà en place).



### À la Communauté de communes de la Basse-Zorn (CCBZ)

En 2008, Damien Henrion a rejoint la Commission Travaux de la CCBZ, présidée alors par Etienne Roeckel, Maire de Weyersheim. A ce moment déjà, cette Commission travaillait en étroite collaboration avec les Maires de l'ensemble des communes dans l'intérêt général et avec une répartition équitable des investissements.

En tant que Vice-Président de la Communauté de communes en charge des travaux de voirie pour la zone nord du territoire, ainsi que des bâtiments intercommunaux, Damien Henrion fait en sorte de travailler en harmonie avec les élus du territoire. C'est ainsi, selon lui, que pourra évoluer sereinement notre collectivité, qui est un territoire d'avenir au service des préoccupations et projets des sept communes-membres.





### Le compte administratif 2020



		Fonctionnement	Investissement
Principal	Dépenses	3 616 163,65 €	3 313 080,33 €
	Recettes	5 105 217,06 €	5 649 862,54 €
	Résultat	1 489 053,41 €	2 336 782,21 €
Eau	Dépenses	3 251 170,15 €	458 044,59 €
	Recettes	4 247 472,69 €	1 086 966,24 €
	Résultat	996 302,54 €	628 921,65 €
Assainissement	Dépenses	2 715 863,04 €	1 785 866,01 €
	Recettes	4 519 057,92 €	3 281 119,26 €
	Résultat	1 803 194,88 €	1 495 253,25 €
Ordures ménagères	Dépenses	1 147 061,50 €	34 738,07 €
	Recettes	1 913 138,10 €	1 664 296,15 €
	Résultat	766 076,60 €	1 629 558,08 €

### Tarifs eau et assainissement 2021



Eau	0,96 € HT le m <sup>3</sup>
Assainissement	2,03 € HT le m <sup>3</sup>

### Tarifs des ordures ménagères pour les particuliers en 2021

Particuliers	Tarif de base	Forfait 17 levées + 36 entrées déchèteries	Total part fixe	Levée supplémentaire (par bac)
½ ménage 120L	56,24 €	40,97 €	97,21 €	2,41 €
Ménage 120L	116,47 €	40,97 €	157,44 €	2,41 €
Ménage 240L	116,47 €	80,58 €	197,05 €	4,74 €

Autres tarifs	
Perte du badge «déchèterie»	10,00 €
Supplément de facturation couvercle levé	10,00 €
Détérioration d'un bac	Dernière valeur d'acquisition
Vente de bio-seau	2,00 €
Vente de sachets krafts par 50 pour bio-seau	2,00 €
Bac à verrou	25,00 €

### Le débat d'orientation budgétaire 2021

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une **étape essentielle de la procédure budgétaire** des collectivités qui doit permettre d'informer les élus sur la **situation économique et financière** de leur collectivité afin d'**éclairer leur choix lors du vote du budget primitif**. Le Conseil communautaire a pris acte du rapport d'orientation budgétaire 2021 (ROB) le 22 février dernier.

Le ROB 2021 est disponible dans son intégralité sur le site de la Communauté de communes [www.cc-basse-zorn.fr/FR/Presentation/Budget](http://www.cc-basse-zorn.fr/FR/Presentation/Budget). Il y est notamment fait état que le budget principal dégage à la fin 2020 un résultat de fonctionnement de 1 489 053 €.

Les soldes intermédiaires de gestion font ressortir une **capacité d'autofinancement de 2 229 270 €** et les opérations réelles d'investissement présentent un **excédent de 493 627 €**. La marge ainsi dégagée de 2 722 897 € financera en partie les investissements de 2021.

Un programme pluriannuel est en cours de finalisation pour la période 2021-2026. Les grands projets donnant lieu à inscription de crédits en 2021 sont les suivants :

Travaux de voirie à Kurtzenhouse, Weitbruch et Weyersheim	1.392.000 €
Finalisation du déploiement du numérique sur le territoire	1.240.000 €
Réhabilitation énergétique de la Maison d'Accueil pour Personnes Âgées Dépendantes (MAPAD)	1.010.000 €
Mise en place de la géolocalisation de l'éclairage public	120.000 €
Travaux de remise à niveau de la Maison des Services : informatique, peintures...	130.000 €

## Répartition pour 100€ de dépenses



**Environnement**  
**53,74 €**

- ▶ **Ordures ménagères :**
  - collecte, recyclage, incinération des déchets, ordures ménagères, déchèteries
  - compostage individuel
- ▶ **DDmarche**
- ▶ **Suivi de la décharge de Geudertheim**
- ▶ **Eau**
- ▶ **Assainissement** (dont la nouvelle station d'épuration unique)
- ▶ **GEMAPI**
- ▶ **Valorisation des vergers et atelier de jus de pommes**



**Économie**  
**6,85 €**

- ▶ **Réalisation et aménagement des zones d'activités**
- ▶ **Animation économique** (journées d'information pour les entreprises, etc.)



**Famille**  
**3,93 €**

- ▶ **Petite enfance**
- ▶ **Jeunesse**
- ▶ **MAPAD**
- ▶ **Prévention routière**



**Administration générale**  
**24,77 €**

- ▶ **Entretien Maison des services, fournitures, rémunération du personnel, etc.**



**Aménagement urbain**  
**10,48 €**

- ▶ **Voirie**
- ▶ **Aménagement des gares**
- ▶ **Pistes cyclables**
- ▶ **Poteaux incendie**
- ▶ **Très haut débit**



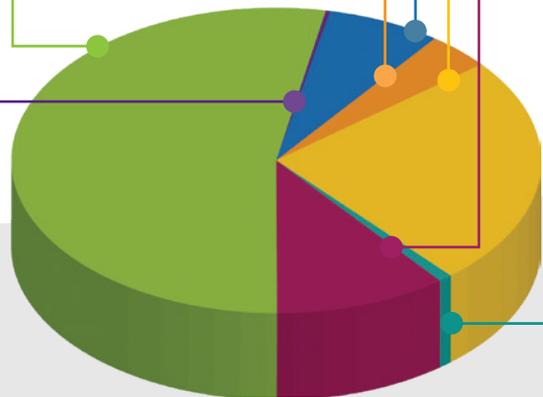
**Culture et tourisme**  
**0,19 €**

- ▶ **Circuits découvertes**
- ▶ **Actions de langue régionale**



**Communication**  
**0,04 €**

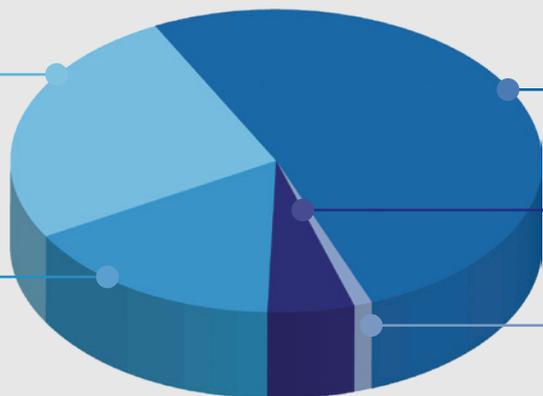
- ▶ **Bulletins, site internet**
- ▶ **Divers**



## Répartition pour 100€ de recettes

Recettes fiscales et redevances  
**25,80 €**

Dotations – subventions et ventes de terrains des zones d'activités  
**16,19 €**



Réserves et autofinancement  
**51,73 €**

Autre  
**5,41 €**

Emprunts  
**0,87 €**

## Focus sur certains ratios clés

	pour la CCBZ	pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité additionnelle de même strate démographique (chiffres 2018)
<b>Taux d'épargne nette</b>	32,32 %	9,40 %
<b>Taux d'endettement</b> (= capital restant à rembourser de la dette / recettes réelles de fonctionnement)	84,02 %*	56,00 %
<b>Capacité de désendettement</b>	2,5 années	3,7 années

\*Deux emprunts ont été contractés fin 2019 et fin 2020, l'un pour le financement du programme pluriannuel d'investissement 2016-2020 et l'autre, dans le cadre d'un prêt-relais à court terme.



### Le Conseil a entre autres délibéré sur les sujets suivants :

**14/12**  
**2020**

#### ► Avenant à la convention de participation passée avec la Région concernant le Fonds RÉSISTANCE Grand Est

Suite à la deuxième vague de confinement, la Région a modifié le dispositif du Fonds Résistance Grand Est, en créant notamment le dispositif « Résistance Loyers ».

Le Conseil communautaire a approuvé les modifications apportées, en formalisant un avenant à la convention initiale. Le montant de la participation de la Communauté de communes au fonds reste au final inchangé. Il sera toutefois versé en cinq tranches à hauteur chacune de 20 % du montant total et non en une seule fois comme prévu dans la convention originelle.



#### ► Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Bas-Rhin

La CAF a proposé l'élaboration d'une convention territoriale globale, mettant l'accent sur une dimension territoriale de son action nouvellement inscrite dans le cadre intercommunal. Elle est amenée à remplacer les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) qui jusque-là permettaient à la CAF de subventionner les communes. Les aides allouées antérieurement aux communes seront préservées mais versées directement (sauf exception) aux organismes gestionnaires. La convention couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024 (soit 5 années), avec les axes suivants :



- maintenir les services existants aux familles en direction de la petite enfance et de l'enfance (continuité des contrats enfance-jeunesse),
- mener une réflexion à l'échelle de l'intercommunalité,
- accompagner la politique jeunesse.

#### ► Renouvellement en 2021 de la convention avec l'ABAMA pour des actions liées au développement de la langue régionale en direction de la petite enfance et de l'enfance

La Communauté de communes a pour ambition de continuer à décliner un programme riche : animations pour les enfants de moins de 3 ans, animations avec une conteuse en alsacien dans les écoles maternelles, semaines d'initiation et d'immersion en alsacien pour les enfants de 6 à 10 ans, animations ludiques et musicales à destination des 9 à 12 ans, etc. Le partenariat avec l'ABAMA, pour la mise en place des différentes actions, est reconduit pour l'année 2021.

#### ► Approbation des avant-projets de voirie 2021-2022

Le bureau d'études SODEREF a estimé les coûts des avant-projets 2021-2022 de travaux d'aménagement de voirie, d'enfouissement des réseaux téléphoniques et de mise en place du réseau de génie civil pour l'éclairage public pour un montant total de 2 694 864,00 € HT.

**22/02**  
**2021**

#### ► Attribution du marché triennal d'entretien de voirie 2021-2023

Le nouveau marché à bons de commande a été attribué à PONTIGGIA.

#### ► Conventonnement avec les éco-organismes de la filière des Déchets d'Équipements Électriques et

#### Électroniques (D3E) ménagers pour la reprise des lampes usagées

La Communauté de communes de la Basse-Zorn a mis en place la collecte séparée des lampes usagées en déchèteries (Geudertheim et Gries). OCAD3E est un éco-organisme coordinateur de la filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) des D3E, qui inclut notamment les lampes d'éclairage.



**22/03**  
**2021**

#### ► Fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition pour 2021

Taxe foncière sur le bâti	3,07 %
Taxe foncière sur le non bâti	15,21 %
Cotisation foncière des entreprises	6,58 %

#### ► Création de trois nouveaux lotissements d'habitation à Gries, Hoerdtd et Kurtzenhouse

La Communauté de communes a validé la création de trois nouveaux lotissements d'habitation :

- « Les Champs III » à Gries d'une superficie de 2,6 ha,
- « Landstrasse 5 » à Hoerdtd d'une superficie de 4,89 ha,
- « Les Guerriers » à Kurtzenhouse d'une superficie de 35 ares.

#### ► Prise de la compétence « organisation de la mobilité » dans le cadre de la Loi Organisation Mobilités (LOM)

Plus d'informations en page 12.

#### Engagement du processus d'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le Conseil a décidé d'engager le processus d'élaboration d'un nouveau PLPDMA. Celui-ci définit le contenu et les modalités d'élaboration des actions menées par la collectivité pour diminuer la quantité de déchets ménagers et assimilés qui sont générés sur son territoire.

#### ► Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

La Communauté de communes de la Basse-Zorn souhaite jouer un rôle central dans la mise en place sur son territoire d'infrastructures informatiques et téléphoniques performantes offrant une réponse adaptée aux nouveaux enjeux de communication sécurisées, en lien avec ses communes-membres. Le Conseil communautaire a approuvé le projet de mutualisation des infrastructures informatiques et téléphoniques de la Basse-Zorn d'un montant prévisionnel de 108 000 € HT et a déposé la demande d'une subvention de 43 160 € au titre de l'enveloppe 2021 de la DSIL.



#### ► Approbation de l'avant-projet de l'aire de jeux du lotissement de l'Hippodrome à Hoerdtd

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement de l'Hippodrome à Hoerdtd, la Communauté de communes a validé la réalisation d'une aire de jeux en collaboration avec le Conseil Municipal des Enfants (CME) de Hoerdtd pour un montant total estimé de 110 000 € HT.

17/05

2021

### ► Etude d'optimisation du service déchets et instauration du tri à la source des biodéchets : choix du scénario

Suite à l'étude, trois scénarii ont été proposés par le cabinet AJBD.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil a retenu le scénario 2 : « prévention et collecte en points d'apport volontaire ». Il propose la poursuite de la promotion du compostage associée à la mise en place d'une collecte des biodéchets en points d'apport volontaire, des informations détaillées paraîtront dans le prochain bulletin.



### ► Motion relative à la création d'un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Nord Alsace

Le territoire du Nord Alsace appartient au GHT Basse Alsace-Sud Moselle. C'est l'un des plus importants sur le plan national en termes de capacités hospitalières. Des dysfonctionnements ont rapidement pesé sur la pertinence de ce GHT « XXL » réduisant véritablement sa performance. Le Conseil a adopté une motion pour affirmer sa détermination que soit redéfini le GHT Basse Alsace-Sud Moselle pour aboutir à la création du GHT Nord Alsace.



### ► Convention de prestation passée avec le Basket-Club Gries-Oberhoffen (BCGO)

Le BCGO est actuellement en Pro B, deuxième division du basket-ball professionnel en France, qui réunit 18 équipes. Il constitue une structure dont le rayonnement porte loin l'image de la Commune de Gries et du territoire de la Basse-Zorn. Le Conseil a approuvé la mise en place d'une convention de prestation, à hauteur de 10 000€, consistant à apposer deux panneaux fixes aux couleurs de la Basse-Zorn en bord de terrain et à intégrer le logo communautaire sur les documents de communication du club, pour diffuser l'image de territoire dynamique de la Basse-Zorn au-delà de ses limites territoriales.



Retrouvez toutes les délibérations sur [cc-basse-zorn.fr/deliberations](http://cc-basse-zorn.fr/deliberations)

## Le Très Haut Débit, où en sommes-nous ?



### Le déploiement de la fibre continue sur le territoire de la Basse-Zorn.

Les communes situées au sud, Bietlenheim, Geudertheim, Hoerdtd (à l'exclusion de l'hippodrome et de la Zone Industrielle (ZI) du Ried) et Weyersheim sont d'ores et déjà couvertes. La première phase d'ouverture pour Gries et Weitbruch a débuté le 31 mai 2021 : vous trouverez plus d'informations sur les sites des communes concernées [www.gries.eu](http://www.gries.eu) et [www.weitbruch.fr](http://www.weitbruch.fr).

ROSACE, prestataire pour le déploiement du THD en Grand Est, annonce une ouverture commerciale pour la ZI du Ried, à Hoerdtd, d'ici le 12 juillet 2021.



En savoir plus : [www.rosace-fibre.fr](http://www.rosace-fibre.fr)

## Basse-Zorn : Territoire Internet @@@ 2021

La 22<sup>e</sup> édition du label national Territoires, Villes et Villages internet, a récompensé la Communauté de communes de la Basse-Zorn en lui attribuant le label « Territoire Internet @@@ 2021 ».

Cette labellisation traduit la volonté politique de la collectivité, ainsi que l'efficacité des agents publics territoriaux dans le déploiement de services publics numériques, toujours plus fidèles aux attentes des citoyens. La Communauté de communes de la Basse-Zorn avait été labellisée Territoire Internet @@ 2020 et gagne un @ supplémentaire en 2021.

« Cette distinction, reconnue au plus haut niveau de l'État, souligne votre volonté politique pour un internet citoyen et un numérique urbain », indique dans un courrier l'association Villes Internet, précisant encore que « cette année, le travail de 219 équipes municipales a été distingué ».



Informations : [www.villes-internet.net](http://www.villes-internet.net)



# « Bienvenue en Basse-Zorn » des panneaux aux entrées du territoire



**A**u début de ce printemps, des panneaux situés aux entrées de la Basse-Zorn ont été installés, matérialisant ainsi le territoire.

Ce travail a été mené par la Commission communication de la Communauté de communes pour asseoir l'identité du territoire et rappeler que la Basse-Zorn n'est pas uniquement une instance administrative mais surtout un espace de vie.

◀ Entrée de Geuderthaim (depuis Brumath)

Entrée de Weyersheim ▶ (depuis Gamsheim)



## citykomi : recevez les alertes de votre territoire !



La Communauté de communes de la Basse-Zorn en direct sur votre smartphone !

**S**oucieuse de vous informer sur ce qu'il se passe dans la Communauté de communes, la Basse-Zorn vient de déployer Citykomi, votre nouveau service d'information en temps réel.

### La bonne information au bon moment

Citykomi, c'est l'application mobile qui vous permet de recevoir les actualités et les alertes de la Basse-Zorn ainsi que des 7 communes du territoire directement sur votre smartphone ou votre tablette. Une rue en travaux ? Une coupure de courant ? Un événement à venir ? Une alerte météo ? **Ne cherchez plus l'information, votre mairie et votre Communauté de communes vous la notifient en direct sur Citykomi !**

### Une application utile et bienveillante

Sans publicité et sans collecter aucune donnée personnelle, l'application Citykomi respecte votre vie privée et votre anonymat : pas de compte à créer, pas de numéro de téléphone ni d'adresse mail à fournir. Vous êtes libre de vous désabonner à tout moment si les informations ne vous concernent plus. **Au 1<sup>er</sup> juin, ce sont déjà plus de 1000 abonnés qui ont fait le choix de télécharger l'application et s'abonner aux alertes de la CCBZ.**

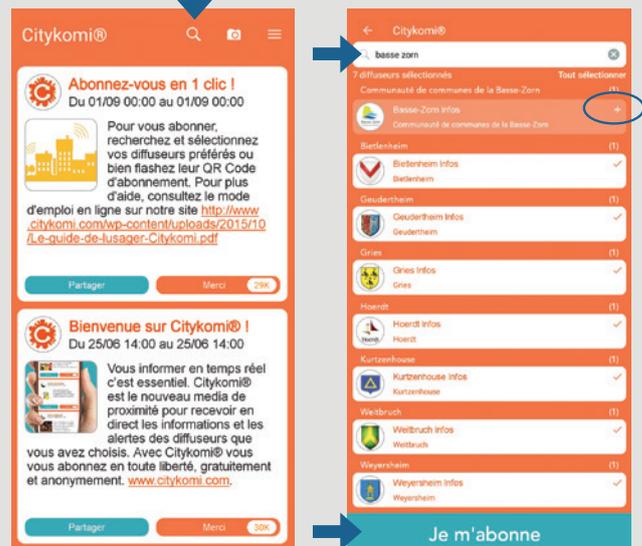
### Comment faire ?

1

**Téléchargez l'application Citykomi®** sur votre smartphone ou tablette, Android ou iOS.

2

**Choisissez et abonnez-vous à vos diffuseurs**



3

Dès qu'un nouveau message est publié, vous recevez **une notification** pour le consulter dans Citykomi.



## Espace emploi

### Recruteurs, demandeurs d'emploi... un espace à votre écoute

Recruteurs et demandeurs d'emploi, un Espace Emploi est à votre disposition dans les locaux de la Communauté de communes.

Il vous permet, en tant que recruteur, de diffuser vos offres localement et en tant que personne en recherche d'emploi d'en trouver un, proche de chez vous.

N'hésitez pas à contacter l'Espace Emploi au 03 90 64 25 58.

## Les entreprises nouvellement implantées

### Bietlenheim

**EUROMAIER SAS**, 6 rue Kirchkeld ; fourniture de conseils et services juridiques en matière de propriété intellectuelle concernant brevets, marques, dessins et modèles en droit d'auteur

**ITTER CLEAN SERVICES SASU**, 3b rue des Cerises ; nettoyage de locaux

### Geudertheim

**AL PATY SAS**, 2 route de Bietlenheim ; restauration rapide

**LE RUCHER DES PLAISIRS SASU**, 2 rue de Bietlenheim ; formation en apiculture, vente de produits de la ruche

**VENUM SAS**, 2 rue du Chevreuil ; négoce de vin et de produits alimentaires à destination des professionnels et des particuliers

**WOLF PERE ET FILS SAS**, 9 rue du Chevreuil ; chauffagiste

**IDEAL V SARL**, 9 rue de l'Artisanat ; commerce de détail

### Gries

**CES TOPOGRAPHIE SARL**, 7a rue Principale ; travaux de relevés topo et relevés GPS

### Hoerdt

**BIJ'HOR SARL**, 116 rue de la République ; bijouterie, horlogerie

**C C B SAS**, 3 rue Heyler ; consultant expert en bâtiments, analyses bâtiments et réseaux pour le compte de clients privés, cabinet d'expertise de compagnie d'assurance, formation

**LE TRUCK DE SCHOTZ EURL**, 64 rue de la Gare ; restauration

**VIRTUAL ASSISTANT**, 30 rue de la Tour ; création de vidéos et de sites internet

**DIAG ELSASS 67**, 30 rue de la Tour ; analyses, essais et inspections techniques ; spécialisé dans les diagnostics immobiliers

### Hoerdt - Zone artisanale

**ISO ENERGIE SAS**, 3 rue des Païens ; travaux de rénovation durable des bâtiments (isolation thermique, peinture, location d'échafaudage, etc.)

### Hoerdt Zone d'activités du Birken

**TOU'YOU**, 2 rue Marguerite Perey ; création, développement, commercialisation d'accessoires pour chiens et chats (matelas entièrement naturel produit localement, etc.)

**RESOFEU SAS**, 2 rue Sophie Germain ; spécialiste de l'équipement et expertise pour se protéger contre les incendies

### Hoerdt Parc d'activités du Ried

**FROELIGER AUTO SAS**, 1 rue du Travail ; commerce de voitures et de véhicules automobiles légers

**EINBOCK FRANCE SARL**, 15 rue de l'Industrie ; distribution des machines agricoles Einbock

### Weitbruch

**BIO VEGETAL CONCEPT SARL EURL**, 8 rue du Lin ; spécialiste des soins beauté

### Weyersheim

**LA PETITE DEPENDANCE SAS**, 2 rue Neuve ; traiteur

**SGD RESEAUX SAS**, 15 rue de la Forge ; pose et réparation de réseaux pour fluides et de tous autres réseaux



**Vous représentez une entreprise et vous venez de vous installer ?**

N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous souhaitez être référencé dans notre prochain bulletin intercommunal !

[info@cc-basse-zorn.fr](mailto:info@cc-basse-zorn.fr)

## L'Alsace Artisanat Tour fait étape en Basse-Zorn

### Rendez-vous chez vos artisans participants à l'opération le dimanche 17 octobre 2021 !

Afin de promouvoir l'artisanat du territoire, la Chambre de Métiers d'Alsace (CMA) organise avec la Communauté de communes une journée étape de l'Alsace Artisanat Tour, le **dimanche 17 octobre 2021**. Cette manifestation se déroulera sur l'ensemble du territoire et les artisans participants ouvriront leur atelier de production au public.

Les objectifs de cette action sont multiples :

- faire **découvrir** la richesse et la diversité de l'artisanat,
- **promouvoir** le territoire, les **savoir-faire** et les produits proposés,
- **valoriser** les métiers de l'artisanat auprès des jeunes.



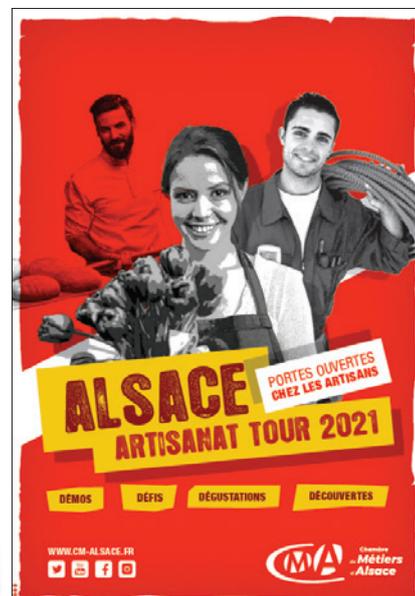
Pour tout renseignement : **Nathalie WEISER (CMA)**

nweiser@cm-alsace.fr / 03 88 19 79 28 / 07 60 46 66 15

**Sandrine BADJECK (CCBZ)**

sandrine-badjeck@cc-basse-zorn.fr / 06 85 42 79 15

Une découverte des métiers et des savoir-faire en toute convivialité ! Un site internet dédié à l'événement est en cours d'élaboration : vous y trouverez toutes les informations utiles. L'application dédiée à cette action, quant à elle, permettra aux visiteurs de découvrir les entreprises et le territoire à travers un jeu de piste et de gagner des prix.





## Un enjeu de requalification majeur pour le territoire depuis 2008

Porté depuis de nombreuses années par les élus du territoire et inscrit dans les documents de référence (PLU<sup>1</sup>, SCoTAN<sup>2</sup>, POCE<sup>3</sup>,...), le projet de requalification de l'ancien site de l'Établissement Public de Santé d'Alsace du Nord (EPSAN) a pour objectif d'aboutir à la reconversion de la friche hospitalière et l'ouverture concomitante à l'urbanisation de la zone IIAUX<sup>4</sup> au Nord pour permettre la réalisation d'un parc d'activités, ainsi que la réhabilitation des bâtiments existants les plus emblématiques. Il s'agit de répondre aux forts enjeux économiques du territoire tout en conservant et préservant l'histoire, l'âme du lieu.

### Le contexte

Ce site de 25 ha, propriété de l'EPSAN de Brumath, à forte symbolique pour le territoire et totalement inoccupé depuis des années a enfin trouvé preneur, il y a quelques mois, suite à sa mise en vente par l'établissement hospitalier.

Il fait désormais l'objet d'un projet d'aménagement global qui constitue une réelle opportunité pour le territoire de la Basse-Zorn, en cohérence avec les ambitions politiques liées à sa requalification (cf encadré).

Le site, idéalement situé, à proximité immédiate des axes routiers et autoroutiers, et de trois zones d'activités (la zone industrielle de Hoerd, la zone du Birken et l'EcoParc Rhéna) sera, en effet, reconverti en zone d'activités économiques permettant d'accueillir, dans un cadre d'exception et préservé, une vingtaine d'entreprises devant générer entre 800 et 1 000 emplois.

### La sauvegarde du patrimoine bâti

À la demande expresse de la Commune de Hoerd et de la Communauté de communes, attachées à la préservation du patrimoine historique et urbanistique du lieu, huit des bâtiments les plus emblématiques du site historique seront conservés et réhabilités, afin d'accueillir des activités tertiaires de qualité, actuellement sous-représentées en Alsace du Nord.

L'objectif est d'offrir un cadre propice au développement d'espaces de travail innovants (espaces de coworking, hôtels d'entreprises, services aux salariés mutualisés...). En augmentant ainsi la qualité et l'offre de services à destination des entreprises, ce projet permettra une montée en gamme de nos zones d'activités.

Par ailleurs, dans le souci de respecter l'esprit du site et de ne pas dénaturer le bâti d'exception du cœur historique existant, le projet prévoit la mise en place d'un cahier des charges architectural et paysager garantissant une architecture des nouvelles constructions soignée et homogène.

### Le respect de l'environnement et la préservation de la biodiversité

L'ensemble du projet s'insèrera dans son environnement existant, riche et diversifié, comprenant notamment cours d'eau et trames vertes arborées qui forgent l'identité du site de l'EPSAN et qui seront valorisés pour participer à la spécificité des lieux. L'opération aura un impact positif, au-delà des enjeux réglementaires, sur la faune et la flore de la zone considérée avec une surface d'habitat



Des bâtiments d'une grande richesse patrimoniale.

supérieure à la fin de l'opération par rapport à l'état initial (13,6 ha contre 5,1 ha actuellement). Un soin tout particulier sera porté sur le volet paysager avec la plantation de haies (5 km), d'un hectare minimum de prairies fleuries et d'environ 150 arbres de haute tige.

En outre, le projet prévoit d'enrichir le site de surfaces à valeur écologique forte, dont la moitié en zones humides plantées d'espèces végétales et prêtes à accueillir la faune locale. 2 ha de zone humide seront ainsi sanctuarisés au sud de la RD 301.

Le projet veille également à une bonne intégration des circulations automobiles et douces au sein du site. Il prend en compte les incidences du projet sur les voiries existantes (RD301 et RD37) avec une stratégie en deux temps dont l'aménagement d'un giratoire à lunette au niveau de l'embranchement de l'A35 pour un accès direct au Parc d'Activités du Ried. Le site sera desservi par des liaisons cyclables allant de Hoerd à l'EMS<sup>5</sup> et par les transports en commun avec un arrêt mutualisé des lignes 201 de la Région et 74 de la CTS<sup>6</sup>.

### Une démarche de développement économique durable

Afin d'équilibrer financièrement l'opération de réhabilitation du cœur historique du lieu et pour répondre aux enjeux de développement économique plus larges du territoire, le projet d'aménagement prévoit l'intégration de 17 ha de terres avoisinant le site historique aujourd'hui classées en zone IIAUX (zone à urbaniser destinée à une extension ultérieure sous forme prépondérante d'opération d'activités).

Ainsi, le projet permettra de répondre aux besoins de tous les secteurs économiques et de disposer de terrains suffisamment dimensionnés (> 5 ha) en adéquation avec les demandes des entreprises pourvoyeuses d'activités et d'emplois dans un territoire Nord-Alsacien et Eurométropolitain qui n'en propose quasiment plus.

Ce site participera à l'attractivité et au développement de tout le territoire de la Basse-Zorn, notamment économique, attractivité qui devrait rejaillir sur l'ensemble du territoire, avec notamment une nouvelle clientèle potentielle pour les artisans et commerçants locaux.

Les collectivités (la Commune de Hoerd, la Communauté de communes, la CeA<sup>7</sup>, l'EMS,...) œuvrent de manière active et concertée, aux côtés de la société BROWNFIELDS, porteur du projet d'aménagement et de requalification du site, pour la réussite de ce projet de développement.

Prochainement, un dossier de Déclaration de Projet visant à mettre en compatibilité le PLU de Hoerd sera déposé afin de permettre la reconversion du site de l'EPSAN et l'ouverture concomitante à l'urbanisation des 17 ha de terrains situés au nord.

1. PLU : Plan Local d'Urbanisme

2. SCoTAN : Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord

3. POCE : Pacte Offensive Croissance Emploi

4. Zone IIAUX : secteur d'urbanisation économique à long terme

5. EMS : Eurométropole de Strasbourg

6. CTS : Compagne des Transports Strasbourgeois

7. CeA : Collectivité européenne d'Alsace (anciennement Département du Bas-Rhin)



## La reconversion du site

- ▶ **L'EPSAN lance un premier appel à candidature sur le seul site historique il y a 6 ans qui n'aboutit pas faute d'offre jugée intéressante.**
- ▶ **Le coût de viabilisation, de démolition, de réhabilitation de certains bâtiments à conserver est tel que le site ne peut économiquement pas être valorisé au prix attendu par l'EPSAN.**
- ▶ **Parallèlement, dans le cadre de l'exercice de ses compétences « aménagement de l'espace » et « développement économique », la Communauté de communes accompagne l'EPSAN et mène une réflexion sur les possibilités de reconversion de l'ancien établissement hospitalier.** Toutes les possibilités de reconversion du site sont envisagées (à l'exclusion de l'habitat) : services, activités de loisirs ou touristiques, industrie, renaturation partielle, artisanat, etc. Un diagnostic complet du site actuel a été réalisé, visant à définir clairement les besoins et les enjeux du territoire en matière de développement local, afin de proposer des scénarii de reconversion techniquement, juridiquement et financièrement réalisables.
- ▶ **En février 2019, l'EPSAN lance une nouvelle consultation pour réhabiliter son site.**
- ▶ **Afin de faciliter la vente de ce lieu qui ne manque pas d'intérêt pour bon nombre d'investisseurs mais dont le coût de réhabilitation est beaucoup trop important, la Communauté de communes a récemment acquis 17 ha de terres classées IIAUX dans le PLU avoisinant l'emplacement et appartenant au Conseil Départemental, afin de permettre :**
  - d'assurer l'équilibre économique du projet,
  - d'être partie prenante à l'aménagement du projet.
- ▶ **Le 28 novembre 2019, la société BROWNFIELDS a signé une promesse de vente avec l'EPSAN de Brumath et engagé les études en vue de l'aménagement dudit site, établi sur les communes de Hoerdt et de Vendenheim.**

## Les ambitions politiques de sa requalification

Le projet de requalification s'inscrit dans la volonté affirmée de la **commune de Hoerdt et de la Communauté de communes de redonner vie à ce lieu** en initiant et contrôlant son évolution.

Les objectifs sont inscrits dans les **orientations générales du PADD\* du PLU de Hoerdt** qui a relayé, dès 2008, bien avant la fermeture définitive du site en 2014, les ambitions politiques de sa requalification. En effet, la **reconversion du secteur d'activités hospitalières en zone d'activités** y était inscrite en tenant compte des contraintes liées au risque Seveso désormais disparu depuis la fermeture de la raffinerie de Reichstett au sud. En outre, **concernant le secteur IIAUX, la commune de Hoerdt avait inscrit dans le PADD de son PLU l'extension de la zone industrielle existante (Parc du Ried)** à proximité de l'échangeur autoroutier et de la RD37.

Au niveau intercommunal, **le projet de territoire 2030**, voté en Conseil communautaire le 20 janvier 2020, a sanctuarisé l'enjeu de requalification du site de l'EPSAN. Il entend répondre à des objectifs, d'une part, **de préservation et de valorisation du patrimoine bâti remarquable** et, d'autre part, **d'optimisation de l'usage du foncier en résorbant la friche de l'EPSAN pour conforter la position économique de la Basse-Zorn.**

Il permet ainsi au territoire de poursuivre son développement tout en restant cohérent avec ses objectifs. Ceux-ci s'inscrivent **en cohérence avec les ambitions du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**, approuvé en janvier 2020 et du **Schéma de Cohérence Territoriale d'Alsace du Nord (SCoTAN)**, en cours de révision, en matière de modération de la consommation des espaces naturels et agricoles par la résorption des friches.

\*PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

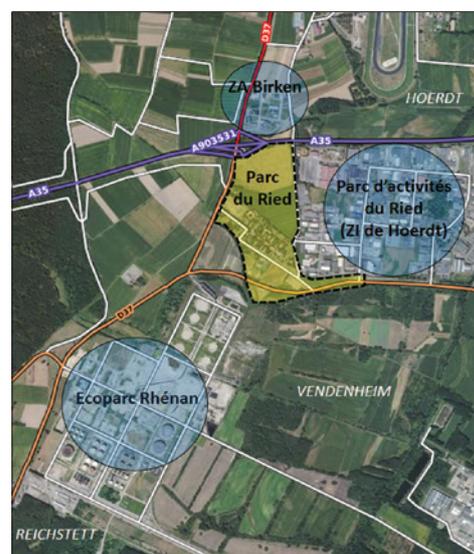
## L'hôpital de Hoerdt : retour sur la fermeture d'un site emblématique

**Ce site de 25 ha** (dont 10 sont d'ores et déjà bâtis) à forte symbolique sur le territoire, accueillait l'ancien hôpital psychiatrique de Hoerdt. **Il est la propriété de l'EPSAN de Brumath. Ouvert en 1861** (dépôt de mendicité de Hoerdt), il devient progressivement un hôpital psychiatrique avec la création, en 1919, d'un quartier de sûreté.

**En 2003**, sur décision préfectorale, le site est **classé** comme zone à risque **Seveso**, défini comme dangereux en raison de la proximité de la raffinerie de Reichstett. Cette décision entraîne la fermeture du site de Hoerdt.

**Se pose très vite la question de la requalification de cette friche hospitalière.**

Depuis l'arrêt de la raffinerie, le périmètre Seveso a été revu et l'emplacement de l'EPSAN n'est plus inclus dans le périmètre (arrêté préfectoral de 2012).



Positionnement du parc d'activités du Ried au carrefour des zones d'activités communautaires et métropolitaines (Sources : ATIP, sans échelle)



# Mobilités : une nouvelle compétence et une politique en cours de construction !

**Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, la Communauté de communes de la Basse-Zorn exercera une nouvelle compétence relative à l'organisation de la mobilité sur son territoire.**

Cette prise de compétence votée lors de la séance du 22 mars dernier vient renforcer la démarche d'élaboration du Plan Global de Déplacement (PGD), initiée à l'automne 2020 dans la continuité du Projet de Territoire 2030 approuvé début 2020.

Pour mémoire, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) entend **supprimer les zones blanches de la mobilité** (zones non couvertes par une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) en accordant de nouvelles compétences aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale pour organiser notamment des services tels que l'autopartage, le covoiturage, le transport à la demande. Des plans mobilités, couvrant l'ensemble des formes de mobilité, doivent remplacer les actuels Plans de Déplacement Urbain (PDU).

Lors de la phase de diagnostic et de recensement des besoins en matière de mobilité, les acteurs du territoire ont exprimé un intérêt fort pour le **développement des itinéraires cyclables** et **l'amélioration des liaisons entre les pôles** (gares, zones d'activités, services et commerces de proximité...). Le travail de construction de la politique de mobilité se poursuit activement. Les prochains mois seront consacrés à la définition des objectifs et à la priorisation des actions à mettre en œuvre pour **améliorer les déplacements** sur le territoire et **les connexions** avec les territoires voisins.

L'année 2021 permettra de finaliser un plan global de déplacement, en articulation avec les territoires contigus.

## Transport à la demande vers Strasbourg

**Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021, la CTS propose un service innovant de transport en commun flexible sur réservation appelé Flex'hop.**

Ce service de transport à la demande, en partenariat avec la Région, permet des trajets libres d'arrêt à arrêt vers l'Eurométropole de Strasbourg, jusqu'aux portes du territoire, au niveau de la **Zone Industrielle de Hoerdt** (depuis les arrêts de bus Fluo Grand Est : ZI Europe et ZI Ampère), au tarif CTS habituel, sans surcoût.

Les informations sont disponibles sur **www.flexhop.eu** ou auprès de la centrale téléphonique au **0 800 200 120** (appel gratuit et accessible du lundi au samedi de 6h à 20h et les dimanches et jours fériés, sauf 1<sup>er</sup> mai, de 9h à 20h).



## Défi « Au boulot, j'y vais autrement »

**La 12<sup>ème</sup> édition du défi « J'y vais ! » s'est déroulée du 17 mai au 6 juin dernier !**

Ce challenge vise à **inciter un maximum de salariés et d'élèves à se rendre sur leur lieu de travail/scolarité à vélo ou en modes alternatifs à la voiture individuelle** (transports en commun, covoiturage, trottinette, à pied).

Ces trois semaines sont l'occasion de montrer au plus grand nombre que l'on peut se déplacer autrement sans trop changer ses habitudes et qu'il existe des solutions de circulation plus durables pour les trajets du quotidien. En effet, les transports représentent la première



source d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Basse-Zorn.

Depuis 2014, l'équipe de la Communauté de communes se mobilise en faveur des mobilités durables. Cette année encore, **10 agents de la Communauté de communes ont participé au défi « Au boulot, j'y vais autrement ! »**. Ils ont parcouru **1 584 kilomètres en modes alternatifs**, dont 508 à vélo ou à vélo à assistance électrique soit **près de 214 kg de CO<sub>2</sub> évités !**

Se déplacer autrement, un geste qui permet de réduire son empreinte carbone et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air ! Pensez-y !



# Voies vertes, des espaces de convivialité

**Des voies vertes existent sur le territoire. Elles sont définies pour les usagers comme étant des voies de circulation réservées aux véhicules non motorisés, et bénéficiant d'éléments de signalisation dédiés.**

## Qu'est-ce qu'une voie verte ?

Afin de permettre aux usagers circulant à pied, à vélo ou sur une monture, de bénéficier de nouveaux espaces de circulation plus sécuritaires, les autorités ont officiellement intégré les voies vertes dans le Code de la route suite à la publication du décret du 16 septembre 2004.

Les voies vertes font partie intégrante des **nouvelles formes de mobilité écologique et responsable**. Elles peuvent servir à faciliter les déplacements du quotidien et doivent ainsi aider les individus dans leur accès à une mobilité active, tout en leur permettant de faire plus attention à leur santé. Elles sont des espaces autonomes dédiés à la circulation, et non pas des dépendances appartenant à une autre voie déjà préexistante, comme c'est le cas des trottoirs ou **des pistes cyclables**, par exemple.



Voie verte à Hoerd, rue de la République



Voie verte Hoerd-Geudertheim



Voie verte Bietlenheim-Weyersheim

## Qui peut circuler sur une voie verte ?

La voie verte, définie comme étant un espace exclusivement réservé à la circulation des véhicules non motorisés, constitue une zone de convivialité et de sécurité. Cela signifie que les conducteurs de véhicules motorisés, qu'il s'agisse d'une automobile ou de toute autre catégorie de véhicule, ont l'interdiction formelle de circuler sur une voie verte.

**Sont autorisés :** (sauf panneau complémentaire contraire) tous les usagers non motorisés : piétons, cyclistes avec vélo traditionnel ou à assistance électrique, rollers, cavaliers, etc.

**Sont interdits :** tous les véhicules motorisés ainsi que les trottinettes électriques.



## sécurité routière

# Stationnements aux abords des écoles du territoire

**La sécurité routière est l'affaire de tous, montrons l'exemple à nos enfants.**

Des infractions au stationnement sont trop fréquemment constatées aux abords des écoles primaires du territoire ainsi qu'au collège de Hoerd (arrêt ou stationnement en double file, sur un passage-piéton, sur une bande cyclable, sur un trottoir, sur les places réservées aux personnes handicapées,...) au début et à la fin des cours.

Pour rappel, des places de stationnement spécifiques sont disponibles autour des établissements scolaires du territoire. **Pour la sécurité de nos enfants** et de tous les citoyens, **il est impératif de se garer sur ces emplacements** lors de la dépose et prise en charge des enfants à l'école ou au collège, sous peine de verbalisation.





## Opération de broyage en déchèteries : moins de déchets verts, plus de paillage !

Pendant la saison de taille hivernale, les usagers se rendant en déchèteries avec des déchets verts sont invités à séparer les branchages issus de la taille des feuillus des autres pour qu'ils soient broyés à intervalle régulier lors de la fermeture des déchèteries. Le broyat obtenu est ensuite mis à disposition des usagers directement en déchèteries.

Entre décembre 2020 et mars 2021, environ **12 tonnes de branchages** ont été broyées par un prestataire. Les particuliers ont pu récupérer l'équivalent de **30 m<sup>3</sup> de broyat**, idéal pour le paillage dans les jardins d'ornement, les potagers ou pour le compost !



## Le jardinage au naturel

Jardiner au naturel, c'est valoriser directement les biodéchets du jardin produits sur place. Il existe différentes techniques de jardinage au naturel comme le paillage, le mulching ou tout simplement l'utilisation de compost.

Le **paillage** s'inspire de la litière naturelle de débris végétaux qui recouvre les sols. Le jardinier protège et nourrit le sol en le recouvrant tout simplement de matériaux organiques (broyat, paillis).

Ce geste simple permet de rendre le sol plus aéré et facile à travailler tout en l'enrichissant en éléments nutritifs. Il permet également de réduire la fréquence des arrosages et de protéger le sol du gel, de certains prédateurs et des herbes sauvages sans avoir recours aux engrais ou désherbants du commerce.

### Avec quoi ?

- ▶ feuilles mortes
- ▶ branches et brindilles broyées
- ▶ épluchures de cuisine et résidus de jardin

### Comment ?

- ▶ arracher les herbes sauvages
- ▶ déposer des couches d'environ 5 cm de paillis
- ▶ arroser
- ▶ et c'est tout, la nature s'occupe du reste !

### Quand ?

- ▶ en été sur sol humide
- ▶ en automne pour protéger les plantes du froid
- ▶ en début de saison de culture

Le **mulching** est une solution alternative au brûlage à l'air libre des déchets verts, qui consiste à ne pas ramasser l'herbe après la tonte pour fertiliser naturellement la pelouse.



## Rappel : le brûlage des déchets verts est interdit !

Compte-tenu de la présence de déchèteries réceptionnant les déchets verts sur la Basse-Zorn, ainsi que des risques et désagréments occasionnés, **le brûlage des déchets verts est interdit sur tout le territoire** conformément à la circulaire préfectorale du 18 novembre 2011 (article 84 du Règlement Sanitaire Départemental), que ce soit à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin.

Le **brûlage des végétaux dégage des substances** telles que du monoxyde

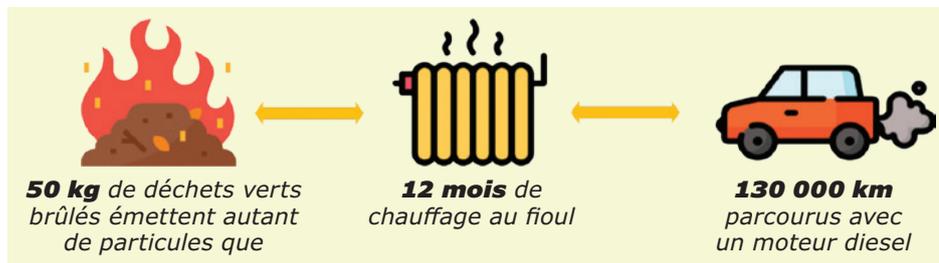
d'azote, des composés organiques volatils ou encore des oxydes d'azote qui sont **toxiques pour l'environnement et l'être humain**. Ce procédé dégage également des gaz à effet de serre contribuant au réchauffement climatique.

Le **non-respect** de la circulaire est **puni d'une amende de 450 €** et la responsabilité des personnes brûlant des déchets verts peut être engagée pour nuisances olfactives.



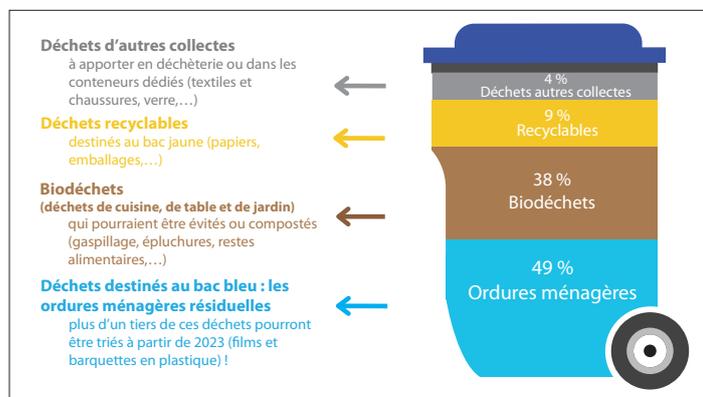
### Que faire des déchets verts ?

- ▶ les **valoriser en compost** ou en **paillage** pour le jardin
- ▶ les **déposer en déchèteries** de Geuderthaim et de Gries ou au point d'apport volontaire de Weyersheim (informations sur le site de la Communauté de communes et sur les calendriers de collecte des ordures ménagères).



# Que contiennent nos bacs bleus ?

Fin 2020, la Communauté de communes de la Basse-Zorn a mandaté un bureau d'études pour analyser le contenu type du bac bleu. Plusieurs échantillons de 500 kg d'ordures ménagères ont été passés au crible pour connaître la composition moyenne des bacs bleus sur le territoire.



Depuis 2016, la quantité de biodéchets dans le bac bleu a diminué de 7 % et la part des déchets recyclables ou à déposer en déchèteries a baissé de presque 10 %. C'est une bonne chose car **le recours au compostage et aux filières de recyclage ne cesse de progresser sur le territoire**, ce qui permet de valoriser au mieux les déchets que nous produisons au quotidien.

Il reste cependant encore une marge d'amélioration importante, puisque la **moitié du contenu des bacs bleus pourrait être mieux valorisée ou recyclée !**



## Le tri, un geste simple pour valoriser ses déchets !

Trois types de déchets sont destinés au bac jaune :

- ▶ papiers, cartons et briques alimentaires,
- ▶ bouteilles et flacons en plastique,
- ▶ emballages métalliques (boîtes de conserve, barquettes aluminium...)



**Le bon geste :** Dans le bac jaune, je jette mes déchets en vrac, tous bien séparés les uns des autres, de manière à ce que les machines du centre de tri puissent dissocier les matières !



## Attention aux erreurs !



- ▶ Le **polystyrène** et les **blisters** (sachets, étuis de plastique transparent sous lesquels sont présentées certaines marchandises) doivent être jetés dans le **bac bleu**.
- ▶ Les **masques, gants et mouchoirs** doivent être incinérés et donc jetés dans le **bac bleu**. Il est **INTERDIT** de les mettre dans le bac jaune !
- ▶ Le **linge de maison**, les textiles et chaussures sont à rapporter dans les bornes dédiées pour être recyclés.

## Les Zones de Non Traitement (ZNT) : les 7 communes de la Basse-Zorn optent pour des bandes fleuries

Dans le but d'encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des lieux d'habitation et d'**assurer une meilleure protection des riverains**, des zones de non traitement vont être prochainement mises en place dans nos communes.

Elles constitueront une « **ceinture verte sans pesticides** » entre les cultures et les éléments environnants tels que les habitations, les lieux hébergeant des personnes vulnérables et les cours d'eau.

Les communes-membres de la Communauté des communes de la Basse-Zorn ont décidé de signer une convention de partenariat dite « Zone de Non Traitement » (élaborée par la FDSEA\* et la Chambre d'Agriculture), avec les exploitants concernés. Les surfaces concernées représentent près de 4 hectares sur le territoire de la Basse-Zorn.

Cette convention, qui propose une bande sans traitements phytosanitaires de **5 mètres**, est établie pour 6 ans minimum et sera reconductible de façon tacite. Cette extension permettra de disposer d'une emprise plus significative dans laquelle seront semées **des plantes annuelles et vivaces** par les agriculteurs concernés.

L'indemnité annuelle versée par les communes à l'exploitant



**Merci à tous de respecter ces espaces fleuris et de ne pas piétiner ces bandes.**

est à hauteur de 20 € l'are et comprend la préparation du terrain de semis, le semis en prairies fleuries, l'entretien annuel et le réensemencement si nécessaire.

Un contrôle, mené par l'interlocuteur local de la FDSEA et un membre de la municipalité, sera effectué chaque année.

\*Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles



## FAIRE : Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique

**V**ous envisagez de réaliser des travaux de rénovation énergétique de votre logement ? Ne vous lancez pas sans avoir fait le point sur les travaux performants et les aides disponibles.

**Rénovation, isolation, énergie... les conseillers FAIRE sont disponibles pour vous aider**

Par téléphone, par mail ou sur rendez-vous les conseillers FAIRE vous accompagnent dans votre projet de rénovation et d'amélioration de l'habitat.

**Une expertise technique à portée du grand public**

Ces spécialistes vous conseillent sur les travaux à réaliser en priorité dans votre logement, les réductions de la facture énergétique et les énergies renouvelables. Ils répondent à vos questions sur le choix des matériaux, le type d'isolation, les modes de chauffage, les devis et vous informent également sur les aides dont vous pouvez bénéficier pour les travaux.

**Un conseil indépendant, objectif et gratuit**

Financés par le secteur public, leurs conseils sont indépendants, gratuits et à destination de tous.

**Pour les joindre**

- ▶ par mail à l'adresse [jerenove@alsacedunord.fr](mailto:jerenove@alsacedunord.fr)
- ▶ par téléphone au 03 88 06 59 53, du lundi au jeudi de 8h30 à 10h30 et de 15h à 17h et le vendredi de 15h à 17h.

Entretiens personnalisés sur rendez-vous avec votre conseiller FAIRE, à la Maison des Services à Hoerdt, le 4<sup>e</sup> mercredi du mois entre 14h et 17h.

**[www.jerenove.alsacedunord.fr](http://www.jerenove.alsacedunord.fr)**

L'espace Je rénove Alsace du Nord est un service porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Alsace du Nord pour le compte des communautés de communes membres.

**je rénove**  
Alsace du Nord

Il y a d'autres choses à **FAIRE** pour rafraîchir votre maison !

FAIRE est un service public, indépendant et gratuit qui vous conseille et vous guide dans les travaux de rénovation énergétique de votre habitation.

Notre conseiller en Alsace du Nord  
03 88 06 59 53 ou [jerenove@alsacedunord.fr](mailto:jerenove@alsacedunord.fr)

[www.jerenove.alsacedunord.fr](http://www.jerenove.alsacedunord.fr)

Alsace du Nord  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

FAIRE  
Maison des Services à Hoerdt



## Des ateliers à destination des séniors

### Mieux-être au naturel

**U**n cycle de 8 ateliers de Naturopathie & Sophrologie, animés par Carole BERNOLD, naturopathe et Annie SCHNEIDERLIN, sophrologue, se déroule jusqu'à début juillet, pour la commune de Geudertheim les jeudis après-midi de 14h à 16h.



Les séances ont lieu en distanciel, via l'application Zoom et peuvent évoluer, en fonction des annonces gouvernementales, vers des séances en extérieur à chaque fois que la météo le permet.

À noter qu'un nouveau cycle est proposé pour la commune de Weitbruch à partir de septembre 2021.

### Formation tablette

**D**anièle COPPEY intervient 2 fois par semaine pour proposer des ateliers de 2h d'initiation à l'usage des tablettes à destination des séniors à la médiathèque de Weyersheim.



Le temps d'une session, il est ainsi possible de découvrir le côté ludique de la tablette, faciliter la prise en main des applications et des services (météo, AMELI, annuaires, etc.), optimiser les recherches sur internet, créer une boîte mail, etc. Ce support permet aux stagiaires de naviguer sur internet, de manipuler les applications proposées mais surtout de **rompre l'isolement des séniors** en découvrant la communication à distance pour échanger avec sa famille et ses amis.

C'est aussi l'occasion de donner des conseils sur la création d'un mot de passe et les rendre attentifs aux risques de cybermalveillance.



**Informations et réservation auprès des communes concernées**



**Plus d'informations auprès de la médiathèque de Weyersheim**  
[www.mediatheque-weyersheim.bibli.fr](http://www.mediatheque-weyersheim.bibli.fr)  
[bibliotheque@weyersheim.fr](mailto:bibliotheque@weyersheim.fr) - 03 88 68 07 64

**Ces actions sont portées par la Communauté de communes dans le cadre de la Conférence des Financeurs du Bas-Rhin.**





Entre mi-novembre et fin janvier le bras de contournement de la Zorn, à Weyersheim, a fait l'objet de travaux de réaménagement.

Ces travaux, pilotés par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) et financés par la Communauté de communes de la Basse-Zorn, ont eu pour objectif d'installer une passe à poissons dans ce bras afin d'en **faciliter le franchissement par la faune piscicole et de réguler le débit du cours d'eau de la Zorn**. En effet, les poissons restaient jusqu'alors bloqués au niveau des seuils (du moulin et du bras de contournement), trop hauts, empêchant la migration des poissons d'aval en amont et entravant leur développement.

Avant la réalisation des travaux, trois espèces remarquables ont été déplacées dans un secteur propice à leur développement et plus de 300 kilos de poissons de différentes espèces ont été remis à l'eau dans le cours principal de la Zorn.



Après un nettoyage des berges, celles-ci ont été reprofilées, terrassées et consolidées à l'aide d'enrochements et de fascines (fagots) de saule. De gros blocs de béton ont été positionnés sur la largeur du bras. Il s'agit d'**îlots directionnels** qui aident les poissons à remonter la Zorn. La création de ces **zones de turbulence et d'accélération permet l'orientation** des poissons. Des zones de repos et de reproduction ont également été mises en place. En parallèle, l'installation

d'un **nouveau collecteur** en béton relié à l'étang contigu améliorera le renouvellement et l'oxygénation de l'eau du bassin.

L'aménagement constitue dorénavant un ouvrage fonctionnel, mais aussi pédagogique permettant le franchissement de toutes espèces de poissons. La prochaine étape sera l'agencement du seuil situé entre Hoerdt et Bietlenheim, avec la création d'une deuxième passe à poissons et d'une microcentrale hydroélectrique.



## Travaux terminés, en cours et à venir...

### Travaux terminés

#### ► Hoerdt

**Ried hoerdtois** : 2<sup>ème</sup> phase de l'aménagement écologique et hydraulique

**MZA du Birken** : finalisation des travaux de voirie définitive

**Lotissement Hippodrome** : aménagement de la voirie définitive



#### ► Weitbruch

**Rue de la Chaux** : aménagement de la voirie, restructuration du réseau d'éclairage public et enfouissement du réseau de télécommunications

#### ► Weyersheim

**Lotissement des Hauts de la Zorn** : aménagement de la voirie définitive

### Travaux en cours

#### ► Hoerdt

**Rue Hasloch** : extension du réseau d'eau potable et d'assainissement

#### ► Kurtzenhouse

**Rue des Roses** : aménagement de la voirie, renforcement du réseau d'eau potable, restructuration du réseau d'éclairage public et enfouissement du réseau de télécommunications

#### ► Weitbruch

**Jonction rue Strieth - chemin du Birkwald** : aménagement de la voirie et restructuration du réseau d'éclairage public

#### ► Weyersheim

**Rue de la Dîme** : aménagement de la voirie, renforcement du réseau d'eau potable, restructuration du réseau d'éclairage public et enfouissement du réseau de télécommunications



### Travaux à venir

#### ► Bietlenheim

**Atelier de jus de pommes** : aménagement de places de stationnement

#### ► Hoerdt

**Lotissement Hippodrome** : aménagement d'une aire de jeux rue des Haies

**Rue de la Wantzenau - rue Derrière l'Église** : aménagement de places de stationnement

#### ► Geudertheim

**Rue de la Paix - zone périscolaire** : aménagement de voirie

#### ► Gries

**Rue de Weitbruch** : réalisation d'un mur de soutènement

#### ► Kurtzenhouse

**Rue du Marais** : élargissement de voirie

**Rue des Marais - RD37** : aménagement d'un giratoire

**Lotissement Galgenstraenge IV** : aménagement de la voirie définitive

#### ► Weitbruch

**Rue de l'Église** : aménagement de places de stationnement

#### ► Weyersheim

**Impasse du Stade** : aménagement d'une place de retournement



**Dans ce nouveau bulletin, nous aurions aimé vous proposer une rétrospective des activités jeunesse des dernières vacances scolaires, mais malheureusement comme vous le savez, la situation sanitaire du pays nous a contraints à fermer, encore une fois, nos locaux et notre service.**

**Toute l'équipe est également d'ores et déjà focalisée sur « l'après COVID », que nous attendons avec grande impatience.**

## Une page se tourne à l'AJBZ.

### Départ de Nicolas ROECKLIN...

Après 19 ans de bons et loyaux services auprès de la jeunesse du territoire, notre animateur le plus ancien de l'AJBZ, nous quitte pour rejoindre la commune de La Wantzenau, en tant que responsable animation.

Cette promotion professionnelle est largement méritée pour celui qui aura sillonné la Basse-Zorn de long en large et qui aura contribué à ce qu'est aujourd'hui notre structure.

C'est avec une solide expérience de terrain qu'il va prendre ses nouvelles fonctions, où il aura la tâche de gérer seul le pôle animation jeunesse et où tout est à créer.

Nous ne pouvons que le remercier pour tout ce qu'il aura donné au territoire et lui souhaiter le meilleur pour la suite.



### Et arrivée de Chloé KOEHLHOEFFER...

En remplacement et suite à son apprentissage BPJEPS Animation Sociale dans notre structure, Chloé aura la lourde tâche de reprendre le flambeau laissé par son prédécesseur.

Notre nouvelle animatrice s'est déjà totalement intégrée au sein de notre équipe de professionnels et réseau de volontaires.

Ses premières missions seront de continuer à accompagner le Conseil Intercommunal des Jeunes (CIJ), de mettre en œuvre des animations spécifiques, de proposer des projets intergénérationnels et citoyens, de gérer et animer le local jeunes de Weyersheim et de contribuer également au quotidien de notre structure dans le cadre de l'ensemble de nos actions déployées.

## Retour sur... la collecte pour les étudiants avec l'AFGES\*.

**Pour soutenir les étudiants strasbourgeois, la Basse-Zorn a participé à un bel élan de solidarité.**

En janvier et février derniers, en partenariat avec les supérettes des communes du territoire, deux samedis de collectes en denrées alimentaires et d'hygiène ont été réalisées simultanément dans quatre magasins. Pour cette opération solidaire, l'équipe de professionnels de l'animation a été bien aidée par son réseau local d'animateurs volontaires, mais aussi par quelques jeunes élus du CIJ.



En parallèle et jusqu'au mois de mars, deux points de collectes fixes ont été matérialisés dans les locaux jeunes de Hoerd et Weyersheim. Au total ce sont **cinq camionnettes pleines** à craquer de denrées qui ont été livrées dans les locaux de l'AFGES\*. Près de **1 400 étudiants ont pu bénéficier de ces dons**. Nous remercions l'ensemble des habitants et des commerçants de notre territoire qui ont participé à cette opération et ont été incroyablement solidaires par leurs dons.

\*AFGES : Association Fédérative Générale des Étudiants de Strasbourg

# Dernières nouvelles du Conseil Intercommunal des Jeunes (CIJ)

## Les travaux au local de Gries avancent !

Le dernier projet mené par cette mandature du CIJ de la Basse-Zorn est l'ouverture d'un local-jeunes dans la commune de Gries. Suite au confinement, les travaux ont pris un peu de retard mais certaines activités de peinture et de nettoyage ont pu se tenir en début d'année.

Les prochaines étapes sont la pose d'un nouveau parquet dans la grande salle et la budgétisation du mobilier à acquérir. La réception du local finalisé et l'inauguration des lieux sont prévues pour la deuxième quinzaine de juin 2021 (sauf nouvelles contraintes sanitaires).

**De nouvelles élections du CIJ, pour un mandat de deux ans, seront organisées cet automne. Tout jeune habitant dans la Basse-Zorn et âgé de 12 ans à 16 ans peut être candidat. Aussi, restez à l'affût des informations qui arriveront prochainement !**





**Au gré des saisons et accompagnés par des passionnés et spécialistes de la nature et du patrimoine, parcourez notre territoire et ses richesses pour une meilleure appréhension de notre environnement.**



### Arbres et arbustes, comment les reconnaître ?

L'Alsace présente une grande diversité d'arbres, qu'ils soient autochtones ou plus exotiques. Observons, de près ou de loin, leurs différentes parties et tentons de les identifier ensemble.

► **Mardi 13 juillet, matin, GRIES**

*Intervenante : Sébastien GODEL, animatrice nature*



### Le long de la rivière

Empruntons ensemble un sentier longeant la Zorn et partons à la découverte des curiosités faunistiques et floristiques de ses berges. Peut-être aurons-nous la chance d'apercevoir le cincle plonger, d'observer le vol des libellules, de croiser la trogne d'un vieux saule ou encore de sentir l'odeur enivrante du cerfeuil sauvage.

Matériel : prévoir une gourde, un chapeau, un pantalon léger et des chaussettes hautes.

► **Vendredi 16 juillet, matinée, GEUDERTHEIM**

*Intervenante : Camille JEAMBRUN, animatrice nature*



### Jouets buissonniers

Au cours de cette balade à travers bois, petits et grands pourront s'initier à la fabrication de jouets à base d'éléments naturels.

► **Vendredi 23 juillet, matinée, WEITBRUCH**

*Intervenant : Sébastien GODEL*

### A la rencontre du chevreuil

Sur les traces du plus petit cervidé d'Europe. En cette période de rut, les chevreuils sont dans tous leurs états. Une occasion en or pour mieux les observer et en apprendre davantage sur notre gazelle européenne ! Une balade à la fois ludique et éducative à la rencontre de l'un de nos plus attachants hôtes sauvages.

► **Jeudi 29 juillet, matin (tôt), WEYERSHEIM**

*Intervenant : Pascal GEROLD, animateur nature*

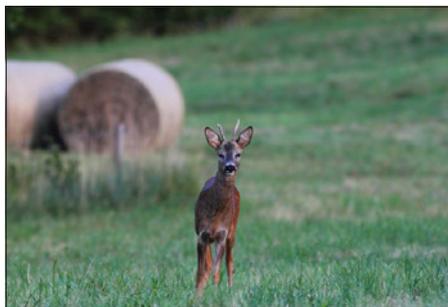
### Ciné Papillons

Alors que les butineurs du jour s'en vont pour se coucher, c'est au tour de délicates créatures de la nuit de venir danser autour du chèvrefeuille. Autour d'un drôle d'écran éclairé par une douce lumière imitant la lune, un joli bal ailé et coloré s'offrira à nos yeux. Venez découvrir le monde secret des papillons de nuit lors d'une soirée nocturne.

Matériel : prévoir une lampe de poche à lumière rouge.

► **Samedi 11 septembre, soirée, WEYERSHEIM**

*Intervenante : Camille JEAMBRUN, animatrice nature*



### Sur la piste des animaux

Partons enquêter sur nos voisins animaux en apprenant à lire les indices qu'ils laissent de leur passage. Une balade éducative et ludique qui mettra vos sens de l'observation et de la déduction à l'épreuve.

Matériel : se munir de bottes et d'une tenue discrète.

► **Dimanche 26 septembre, matinée, KURTZENHOUSE**

*Intervenante : Camille JEAMBRUN, animatrice nature*



### A la découverte de la forêt

Lors de cette balade en forêt, Jean-Philippe Schmitt et Magali Savio vous feront découvrir la forêt sous différents angles : gestion forestière, découvertes sensorielle, ludique ou scientifique... Ces 2 passionnés de nature vous transmettront un peu de leur savoir.

► **Dimanche 3 octobre, après-midi, KURTZENHOUSE**

*Intervenants : Jean-Philippe SCHMITT, garde forestier et Magali SAVIO, animatrice nature*

### Maison à Colombage

Découverte des maisons à colombage

► **Dimanche 17 octobre, après-midi, WEYERSHEIM**

*Intervenant : Denis BLANCK, cofondateur de l'association S'Kleenderfel*



### Initiation à la vannerie sauvage

Après une journée dans la nature à récolter différents matériaux pour s'initier à la vannerie sauvage, les participants confectionneront leur panier en ronces, lianes, et autres branches souples.

Matériel : apporter un pique-nique, grillades possibles pour le repas de midi (repas en extérieur), bonnes chaussures, sécateur et couteau, fin de l'animation vers 16h.

► **Samedi 6 novembre, journée, WEYERSHEIM**

*Intervenant : Denis BLANCK, cofondateur de l'association S'Kleenderfel*

*La tenue des balades nature est susceptible d'évoluer selon les règles et protocoles sanitaires gouvernementaux.*



**L'inscription est gratuite, les balades sont prises en charge par la Communauté de communes.**  
**Réservations : Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord. 03 88 86 51 67**  
**agendacine@gmail.com**



## Aînés, aidants, comment ça va ?

**Que vous soyez seul(e) chez vous ou en EHPAD, aidant ou proche, n'hésitez pas à composer le numéro de la ligne d'écoute gratuite mis en place par la Collectivité européenne d'Alsace :**  
**03 88 76 60 50**

Des psychologues se tiennent à votre disposition et à votre écoute les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 18h.



### 1 écoute, 1 soutien

La ligne d'écoute est un service gratuit, assuré par des professionnels par téléphone, ordinateur ou tablette

### Qui peut appeler ?

- ➔ Vous êtes un **sénior**, vivant à domicile ou en EHPAD
- ➔ Vous êtes un **aidant** d'une personne âgée ou en situation de handicap
- ➔ Vous êtes un **professionnel du secteur médico-social, un représentant de mairie** et toute autre personne souhaitant qu'une écoute puisse être apportée à un senior ou un aidant en difficulté.



**CF67** CONFÉRENCE DES FINANCIERS DU BAS-RHIN  
ACTR ENSEMBLE POUR NOS AÎNÉS



## Seniore, Halfer, wie geht's ?

**Ob ehr allein d'heem sen, odder em Altersheim, ob ehr Halfer oder Verwandte sen, kenne ehr ùmesùnscht des Numéro ànrüefe, wie d'Collectivité Européenne d'Alsace ze Verfügung stellt:**  
**03 88 76 60 50**

Am Maandi, Zischdi, Dünnerschdi ùn Friddi stehn Psychologe fer eijch bereit, wie zùhoriche ùn witterschhalfe kenne.

## Toute l'actualité de la Basse-Zorn en direct de votre smartphone !

**Citykomi, c'est l'application mobile qui permet de recevoir les actualités et les alertes du territoire directement sur votre smartphone.**

Une perturbation ? Une alerte ? Un imprévu ? Vous êtes informés en temps réel sur votre smartphone avec Citykomi. Où que vous soyez et à **tout moment**, vous recevez une notification dès qu'une information est publiée.

Citykomi vous respecte. **Aucune donnée personnelle** à communiquer pour vous abonner et être informé.

Citykomi est une application **100% gratuite, sans publicité** et **100% anonyme** pour respecter de votre vie privée : pas de compte à créer ni d'engagement. Un vrai **service de proximité citoyenne au service de tous les habitants.**



LA BASSE-ZORN  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**EN DIRECT SUR VOTRE SMARTPHONE !**  
AVEC L'APPLI MOBILE CITYKOMI®

Flasher ce code



**GRATUIT ET 100% ANONYME, ABONNEZ-VOUS SANS TARDER !**

Retrouvez l'actualité de votre territoire en temps réel  
**Bietlenheim Infos | Geudertheim Infos | Gries Infos | Hoerdts Infos  
Kurtzenhouse Infos | Weitbruch Infos | Weyersheim Infos**